

## SURCLASSEMENTS DE JEUNES JOUEURS

La Commission Technique recommande vivement aux clubs de **n'utiliser les surclassements de jeunes joueurs que**

- pour résoudre un gros problème d'effectif.
- si un joueur domine très nettement sa catégorie.

Pour les joueurs autorisés médicalement sur leur licence **2020/2021** à pratiquer dans la catégorie supérieure et en application des Règlements Généraux de la F.F.F., **les surclassements suivants sont possibles dans les compétitions jeunes** organisées par le District de l'Ain de Football.

Licenciés		Compétition autorisée en surclassement	
Nés en 2003	U 18	U 18	↑ en Seniors
Nés en 2004		U 17	↑ en Seniors sous réserve d'un accord médical
Nés en 2005		U 16	→ Néant
Nés en 2006	U 15	U 15	↑ en U 18 : 3 joueurs maxi
Nés en 2007		U 14	→ Néant
Nés en 2008	U 13	U 13	↑ en U 15 : 3 joueurs maxi
Nés en 2009		U 12	→ Néant
Nés en 2010	U 11	U 11	↑ en U 13 : 3 joueurs maxi
Nés en 2011		U 10	→ Néant
Nés en 2012	U 9	U 9	↑ en U 11 : 3 joueurs maxi
Nés en 2013		U 8	→ Néant
Nés en 2014	U 7	U 7	↑ en U 9 : 3 joueurs maxi
Nés en 2015 dès 5 ans		U 6	→ Néant

**IMPORTANT !! En aucun cas un joueur ne peut jouer en catégorie inférieure !!**



### Article - 73.2

Les joueurs **licenciés U17** peuvent pratiquer **en Senior**, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral ou agréé par la Commission Régionale Médicale, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale, **mais uniquement en compétitions nationales ou régionales.**

**Cependant, sur proposition des Comités de Direction des Districts, le Comité de Direction de la Ligue peut autoriser ces joueurs à pratiquer en Senior dans les compétitions de District mais uniquement dans l'équipe première de leur club et dans la limite qu'il fixe quant au nombre maximum de ces joueurs pouvant figurer sur la feuille de match.**

Cette autorisation de surclassement figure sur la licence du joueur sous la mention « **surclassé article 73.2** ».